

Tribune pour une liberté de choix thérapeutique

Dans ces temps difficiles, alors que tout le système de santé vacille, les questions fondamentales de notre relation à la santé et au soin se posent de façon aiguë, aussi bien pour les professionnels de santé que pour les patients. La liberté de choix des traitements comme des prescriptions demeure un droit inaliénable des patients comme des soignants, et nous considérons que ce droit et ces principes sont des éléments indispensables pour une médecine de qualité, efficace et respectueuse.

Une étude sociologique menée par une équipe de l'Université de Dijon, dirigée par Emmanuela di Scala en 2019¹ avait bien mis en évidence l'évolution des attentes des populations en termes de soins. Ces attentes se distinguaient par une demande de prise en charge globale et d'attention à l'individu dans sa singularité. Il faut noter que cette enquête expliquait la popularité de la prise en charge homéopathique par son adéquation avec les désirs exprimés par les patients. Les défis de santé publique liés à la pandémie ne doivent pas remettre en question l'importance de ces attentes de nos concitoyens. Les patients désirent mieux participer à la gestion de leur santé et de leur bien-être, en étant acteur dans le parcours de soins pour s'orienter notamment vers une thérapeutique ayant moins d'effets secondaires, plus respectueuse du vivant et de l'environnement.

A cet effet, il s'agit bien, pour les patients, de ne pas se priver de l'homéopathie pour guérir, soigner, soulager dans une démarche intégrative écoresponsable. Selon un sondage du Syndicat National des Médecins Homéopathes Français², depuis le déremboursement des médicaments homéopathiques, 53% des médecins homéopathes ont été sollicités par leurs patients pour défendre l'homéopathie. Si 15% des personnes soignées par homéopathie déclarent que le coût des médicaments homéopathiques est à présent rédhibitoire, 85% se disent prêts à payer plus cher. 57% des sondés sollicitent leur médecin homéopathe sur les prestations existantes des mutuelles de santé.

La liberté de choix thérapeutique, notion intégrée notamment dans la Charte européenne des droits des patients de 2002³, garantit aux patients un accès éclairé vers des soins adaptés et proportionnés, compris et mieux acceptés en toutes circonstances. Depuis le début de la pandémie la communauté homéopathique est restée mobilisée, les traitements homéopathiques symptomatiques s'adaptent par leur essence même aux variations individuelles mais aussi à l'évolution du virus et de ses expressions pathologiques. Pour cette raison les médecins, et parmi eux les homéopathes, expriment avec force leur besoin de conserver l'autonomie de prescription nécessaire pour accompagner au plus près de leurs besoins leurs patients qu'ils connaissent bien pour les avoir soignés depuis longtemps, et dont ils savent mieux que tout autre les antécédents, le mode de vie, les risques individuels.

¹ Emmanuela di Scala & al, Homéopathie en questions, HOMEOCSS projet de recherche sociétale sur la controverse au sujet de l'homéopathie, l'Harmattan 2019.

² Sondage réalisé par le SNMHF auprès d'un échantillon de 635 médecins homéopathes français âgés de 30 à 65 ans et plus, exerçant principalement en libéral (97%), représentatif de la communauté des médecins homéopathes française en termes de sexe, âge, secteur d'exercice, régions et catégorie d'agglomération. L'échantillon a été interrogé par mail à travers l'envoi d'un questionnaire d'une durée de 15 min entre le 23/04/21 et le 26/05/2.

³ <https://sante.public.lu/fr/publications/c/charte-europeenne-droits-patients-fr-de-en/charte-europeenne-droits-patients-fr.pdf>

Ce faisant en soulageant les symptômes invalidants ils permettent à leurs patients de retrouver plus rapidement leur état de santé antérieur⁴.

Force est de constater une demande croissante auprès des équipes officinales de traitements naturels, efficaces, sans risque et utilisables par toute la famille. Le choix de l'homéopathie dans cette demande de naturalité et de sécurité est constant, et parfois même incontournable dans certaines situations de vie comme par exemple, la périnatalité ou certains soins de support en oncologie. Sur 52 consultations d'homéopathie à l'hôpital, 14 sont issues du service oncologie.

20 à 30% des patients atteints de cancer l'utilisent en soins de supports pour réduire les effets secondaires des traitement anti-cancéreux⁵.

Le pharmacien et son équipe participent à la complémentarité médecins/pharmaciens, véritable chaîne de parcours de soins.

En conclusion le respect de la liberté de choix de traitement des patients, comme celui de la liberté de prescription des médecins, sont des conditions indispensables à la préservation d'une médecine de qualité, humaine, soucieuse de s'adapter aux besoins des populations, à la préservation de leur état de santé global, physique, psychique et social. A l'instar d'Albert Camus qui a pu écrire : « la vie est la somme de vos choix », la santé est la somme des choix de nos patients et l'homéopathie fait partie de l'équation.

Au nom du collectif HoméoFrance

A propos d'HoméoFrance : L'association HoméoFrance est le premier réseau pluridisciplinaire permettant sur une même plateforme de faire travailler ensemble : patients, professionnels de santé, enseignants, chercheurs, industriels du médicament. Créée en février 2020 et présidée actuellement par Charles Bentz, HoméoFrance œuvre auprès des patients de la France entière pour leur proposer des solutions en faveur d'une médecine responsable et durable. Pour en savoir plus, consultez le site Internet d'HoméoFrance : www.homeofrance.fr.

⁴ Devos P et al, Enquête observationnelle rétrospective sur une série de 183 patients consécutifs traités homéopathiquement lors du premier pic COVID-19 en Belgique, International Journal of High Dilution Research 2021; 20(2-3):51-74

⁵ Etude MAC-AERIO, réalisée de janvier à mars 2010 dans 18 centres de soins sur tout le territoire, auprès de 850 patients. « Lorsque l'on parle d'homéopathie, il faut rappeler que, comme pour tous les autres soins de support, la prescription doit être faite par des professionnels formés, que cette approche, qui convient à de nombreux patients pour la prise en charge de certains symptômes ne doit jamais remplacer les traitements du cancer lui-même » Pr. Ivan Krakowski, oncologue médical, médecin de la douleur, Président de l'Association Francophone pour les Soins Oncologiques de Support (AFSOS) – livret mieux vivre avec un cancer, Boiron 2015.